

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L’ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du Mardi 29 Mars 2022



EXTRAIT N° 2022.00075 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↔ en exercice : 60
↔ présents : 46
↔ représentés : 12

Date de convocation :

Mercredi 23 Mars 2022

Secrétaire de séance :

Rémi RAHER

L’an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération de la Région Nazairienne et de l’Estuaire s’est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaients présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN
DONGES : M. François CHENEAU, Mme Magalie PIED, M. Daniel SIMON, Mme Alice MARTIENNE
LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL
MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, M. Rémi RAHER, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY, M. Yannick JOUBERT
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Catherine LUNGART, M. Pascal HASPOT, M. Mathieu COENT
SAINT-JOACHIM : M. Roger VEILLAUD
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND, Mme Lydia MEIGNEN
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Gaëlle BENIZE (visio), M. Alain MANARA, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Christophe COTTA, M. Xavier PERRIN, M. Alain GEFFROY, Mme Béatrice PRIOU, Mme Emmanuelle BIZEUL, Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET, Mme Maribel LETANG-MARTIN, Mme Julia MOREAU, Mme Martine DARDILLAC, M. Dennis OCTOR, M. Michel RAY, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénoé PERONNO, Mme Capucine HAURAY, M. Philippe CAILLAUD (visio)

Absents représentés :

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Pascal PLISSONNEAU donne pouvoir à M. Michel MOLIN
SAINT-JOACHIM : Mme Marie Anne HALGAND donne pouvoir à M. Roger VEILLAUD
SAINT-NAZAIRE : Mme Lydie MAHE donne pouvoir à M. Eric PROVOST, M. Jean Luc SECHET donne pouvoir à M. Alain GEFFROY, M. Jean Luc GUYODO donne pouvoir à M. Eddy LE CLERC, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénoé PERONNO, Mme Hanane REBIHA donne pouvoir à M. Gwénoé PERONNO, Mme Stéphanie LIPREAU donne pouvoir à Mme Dominique TRIGODET
TRIGNAC : M. Claude AUFORT donne pouvoir à M. Jean-Michel CRAND, M. Jean Louis LELIEVRE donne pouvoir à M. Alain MANARA, M. David PELON donne pouvoir à M. Thierry NOGUET

Absents excusés :

TRIGNAC : Mme Dominique MAHE-VINCE, Mme Véronique JULIOT

Commission : Commission Ressources humaines

Objet : Personnel - Poste de Coordinateur du Projet Culturel de Territoire - Renouvellement et approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Conseil Communautaire du Mardi 29 Mars 2022**

Commission : Commission Ressources humaines

Objet : Personnel - Poste de Coordinateur du Projet Culturel de Territoire - Renouveau et approbation

Sylvie CAUCHIE, Vice-présidente,

Expose,

Par délibération du 26 janvier 2016, le Conseil communautaire a créé le poste de Coordinateur du Projet Culturel de Territoire et autorisé à pourvoir ce poste par un agent contractuel pour une durée de 3 ans. Cette autorisation a par la suite été renouvelée lors de la séance du Conseil communautaire du 05 février 2019.

Suite à la démission de l'agente recrutée sur cet emploi, la CARENE a procédé à un appel à candidatures afin de pourvoir ce poste vacant dont la principale fonction vise à coordonner les actions culturelles de ce dispositif, accompagner les élus dans leurs réflexions et développer la dynamique de concertation et de partenariat avec les acteurs locaux, la CARENE recrute un.e Coordinateur.ice.

Ce poste s'inscrit dans le cadre des compétences culturelles partagées entre la CARENE et les 10 communes qui la constituent, qui souhaitent poursuivre et accélérer la mise en œuvre de la politique culturelle intercommunale, dans un objectif croisé de solidarité et d'attractivité territoriale. La signature du nouveau Projet culturel de territoire (PCT), co-signé avec le Conseil départemental et la DRAC, en fixe les orientations pour la période 2020-2023.

En collaboration étroite avec la Vice-présidente Culture de la CARENE, au sein de la Direction de la Culture et sous l'autorité de son Directeur, il/elle assure les missions suivantes :

Il/elle coordonne la programmation annuelle d'actions culturelles (diffusion, résidences artistiques, EAC, etc.) :

- engager et coordonner le montage de projets et les partenariats
- superviser la programmation de saison et en assurer l'évaluation générale
- piloter et suivre la communication
- être l'interface entre les référents municipaux, les opérateurs culturels, et les partenaires institutionnels

Il/elle participe activement aux réflexions de développement et aux études en cours et à venir :

- contribuer aux états des lieux et diagnostics relatifs à l'EAC, aux enseignements artistiques et pratiques en amateur
- engager des recherches prospectives et du parangonnage dans son domaine d'intervention

Il/elle est responsable de l'administration générale du dispositif, en lien avec les services support :

- rédiger les actes administratifs et juridiques (contrats, conventions, délibérations...)
- préparer, gérer et suivre le budget alloué à la programmation
- assurer le secrétariat général

En appui au Directeur, il/elle est chargé.e de l'animation de la gouvernance politique et technique :

- préparer et administrer les comités techniques et politiques
- accompagner la Vice-présidente en charge de Culture et les élus municipaux dans les prises de décision relatives à son domaine d'intervention
- favoriser le travail en réseau par l'organisation de réunions, le partage de l'information, la mise en place de formations collectives, etc.

Compte tenu des besoins du service et dans la mesure où aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le Code Général de la Fonction Publique, il vous est proposé de procéder au

recrutement sur cet emploi à temps complet de Coordinateur·rice du projet culturel de territoire sur la base d'un contrat d'une durée de 3 ans, en application de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique, à compter du 1^{er} avril 2022.

Au regard du niveau de compétences exigé pour le poste, il sera rémunéré sur la base de l'échelle indiciaire applicable aux cadres d'emplois des attachés territoriaux et pourra bénéficier du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) applicable au groupe métier auquel il appartient.

Pour mémoire, ce poste fait l'objet d'un co-financement de la part du Conseil départemental et de la part des Communes de l'agglomération.

En conséquence, je vous demande, mes cher·es Collègues, de bien vouloir :

- Approuver le renouvellement du poste de Coordinateur·rice du Projet Culturel de Territoire,
- Autoriser le recours à un agent contractuel,
- Autoriser le Président ou son représentant à signer les pièces s'y rapportant.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget principal de la CARENE, chapitre 12.

Le Président,
David SAMZUN

Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :
ADOpte A LA MAJORITE (6 contre)